

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026 18 HEURES 30

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Olivier BRISSAC, Annie SANCHEZ, Nicolas MOLIERE, Christian YARD, Florence PELLECUER, Laurent FAVIER, Franck LOSMA, Denis RODRIGUEZ, Emelyne VERDIER, Marianna DANKO, Margaux FOULONNEAU, Audrey SAHUQUET,

Absents excusés : Jérôme VIDAL, Julia GERARDIN,

Procurations : Jérôme VIDAL à Denis RODRIGUEZ, Julia GERARDIN à Florence PELLECUER

Ghislaine BOBET est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de reporter l'approbation du procès-verbal de la réunion du 03 juin 2026, compte tenu du délai trop court.

### ELECTION SENATORIALES : ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES DES COSEIL MUNICPAUX

Vu le Code Electoral et notamment les articles L.280 à L.293 et R.148-1 et suivants, L.O.500, L.O501, L.O. 502, L.O. 527, L.O.528 et L.O.529, R.130-1 à R.148, R.271, R.271-1, R.274, R.276, R.303, R.304, R.318 et R.319 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2113-1 et suivants, L.2121-14 à L.212-18, L.2121-26 et L.2122-17, tant dans leurs versions antérieures que postérieure à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le NOR : INTP2611651C en date du 06 mai 2026 précisant les modalités de la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Vu l'Arrêté Préfectoral 30-2026-05-21-00001 du 21 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des Conseils Municipaux du Gard en date du 05 juin 2026, en vue de l'élection des sénateurs,

#### 1. Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MME SANCHEZ Annie, M. Christian YARD, Mme Emelyne ROLLET, Mme Margaux FOULONNEAU.

La présidence du bureau est assurée par les soins de Monsieur le Maire.

#### 2. Election des délégués titulaires :

Les candidatures enregistrées sont :

M. Michel DEBOUVERIE, M. Olivier BRISSAC, Mme DANKO Marianna, Mme Annie SANCHEZ, M. Denis RODRIGUEZ.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Michel DEBOUVERIE :	14 voix
- Oliver BRISSAC :	13 voix
- Annie SANCHEZ	8 voix

- DANKO Marianna 7 voix
- Denis RODRIGUEZ 3 voix

Michel DEBOUVERIE, Olivier BRISSAC, Annie SANCHEZ ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

#### ELECTION SENATORIALES : ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS DES COSEIL MUNICPAUX

Les candidatures enregistrées sont :

Florence PELLECUER, Franck LOSMA, Emelyne ROLLET

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15 - bulletins blancs ou nuls : 0 - suffrages exprimés : 15 - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Florence PELLECUER : 15 voix
- Franck LOSMA : 15 voix
- Emelyne ROLLET : 15 voix

Florence PELLECUER, Franck LOSMA, Emelyne ROLLET, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### Renouvellement des Commissions de contrôle de révision des listes électorales 2026-2032

Vu : l'instruction n° INTA1830120J du 21/11/2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires, modifiée par l'addendum NOR INTA2031715J du 04/02/2021 ). Suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, il convient de procéder au renouvellement de la composition de cette instance.

Pour les communes dans lesquelles deux listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

- deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

Après débats les conseillers municipaux de la commission de contrôle de révision des listes électorales 2026-2032 sont :

Florence PELLECUER, Audrey RUAS, Christian YARD, Denis RODRIGUEZ, Emelyne ROLLET.

##### Formation des élus :

Mme Emelyne ROLLET-VERDIER fait part au Conseil Municipal de son souhait de formation concernant les sujets propre au rôle de conseiller municipal.

Elle sollicite le Conseil municipal de la possibilité de financement de tout ou partie du coût de la formation.

Monsieur le Maire indique que sur le principe la commune peut financer dans la limite du raisonnable la formation, il faudrait se renseigner sur la possibilité d'utiliser le CPF des conseillers pour ces formations.

Les conseillers intéressés par ces formations sont :

- Marianna DANKO, Nicolas MOLIERE, Margaux FOULONNEAU, Emelyne ROLLET-VERDIER, Denis RODRIGUEZ.

##### Sécurité routière :

Mme Audrey RUAS informe le Conseil Municipal des doléances émises par plusieurs habitants de la commune concernant la sécurité routière au niveau du passage piéton que les enfants empruntent pour prendre le bus.

En effet la signalisation est peu visible par les usagers.

Une proposition est faite quant à mettre en place une autre signalétique, type silhouettes d'enfants, clignotantes la nuit.

Téléthon :

Monsieur Olivier BRISSAC informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Mme Pascale LOISON référente du téléthon lors du salon des élus le jeudi 4 juin 2026. Il indique que la commune pourrait éventuellement mettre en place une animation pour le téléthon en partenariat avec la commune de QUISSAC qui est habituée à organiser cet évènement et serait prêt à nous aider.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00